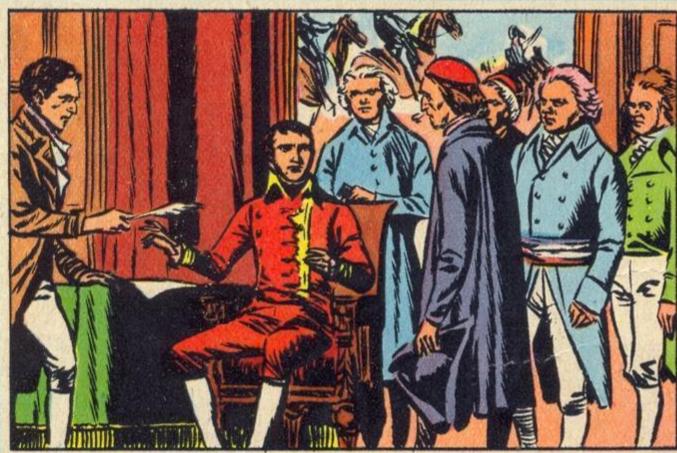


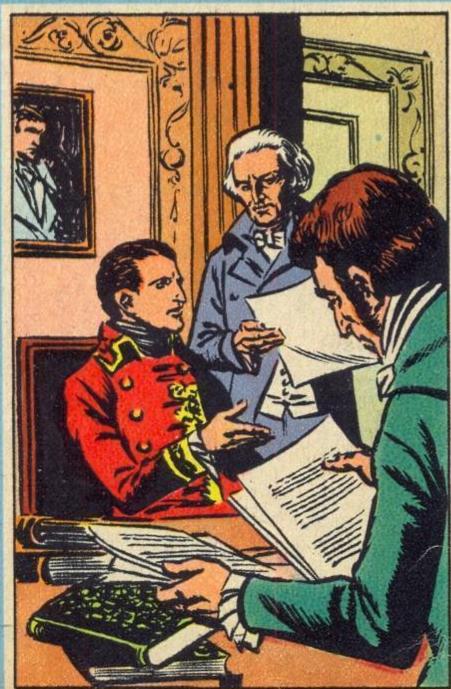
OR-GA-NI-SA-TION !...

BONAPARTE était étonnant. Non seulement par son intelligence qui était universelle, mais aussi par son incroyable puissance de travail. Il travaillait souvent vingt heures par jour ! Quelques heures de sommeil, assis sur une chaise ou appuyé contre un mur, lui suffisaient. On a publié sa correspondance en trente-deux volumes, c'est-à-dire le tiers de ce qu'on en a conservé ! Tout était classé dans son puissant cerveau. C'était surtout un esprit positif et pratique passionné d'organisation.



1. — LE CONCORDAT

POUR réorganiser la France moralement, Bonaparte décida de rétablir le culte catholique. Le 15 juin 1801, il signa avec le cardinal Consalvi, légat du pape Pie VII, le célèbre Concordat. L'Eglise renonçait à ses biens confisqués par la Révolution. En compensation, les évêques et les curés seraient payés par l'Etat. Chose grave : les évêques seraient nommés par le premier consul ! Ils lui jureraient fidélité ! Le pape leur donnerait l'investiture spirituelle...



2. — LE CODE

BONAPARTE réunit en un recueil toutes les lois, réglant les rapports entre particuliers, surtout en matière de propriétés. C'est le Code Civil. Les plus grands juristes travaillèrent jour et nuit, avec lui à cette œuvre magistrale : Tronchet, Portalis, Bigot et Préameneu... Ce « Code Napoléon » inspiré du droit romain, devait être repris dans la plupart des pays de l'univers. Il sera complété par un code pénal. L'organisation judiciaire fut complètement renouvelée. Plus question de juges élus. Les magistrats des justices de paix, des tribunaux de première instance, des cours d'appel et de la cour de cassation seront nommés par le chef de l'Etat.

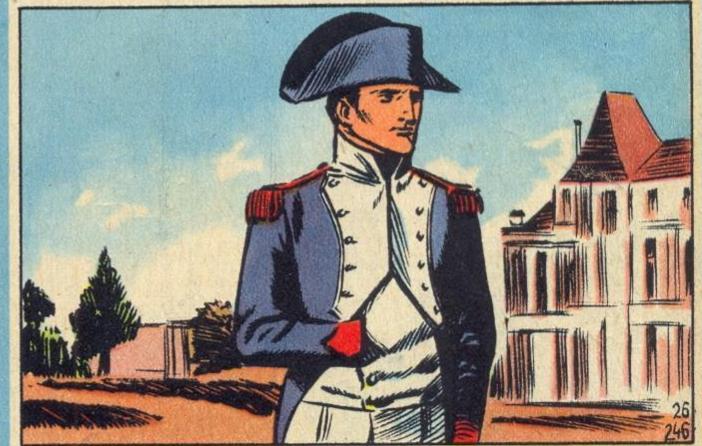


3. — LES FINANCES

LES finances étaient dans un état épouvantable. La toute première mesure que prit Bonaparte, onze jours après son avènement, fut la réorganisation des contributions. Il créa une hiérarchie de percepteurs, receveurs, contrôleurs, directeurs, tous nommés par lui. Les Français payaient beaucoup plus qu'au temps des rois. C'était gai ! En 1803 Bonaparte créa la Banque de France qui eut le privilège d'émettre les billets de banque. Et la France devint riche...

4. — L'ADMINISTRATION

Dès l'année 1800, Bonaparte avait fixé les moindres rouages de la formidable machine administrative dont il tiendrait, seul, tous les leviers de commande. Ah ! quelle merveille ! Tous ces préfets galonnés d'or, entourés de leur conseil général ; ces sous-préfets galonnés d'argent, entourés de leur conseil municipal. Ces hauts fonctionnaires portaient l'épée de gala. C'est fou ce qu'on accrochait d'épées au flanc des plus pacifiques citoyens, même au flanc des académiciens ; ceux-ci d'ailleurs la portent encore aujourd'hui. Une épée ! Quelle dérision ! Ils avaient si peur du Maître !...



5. — LE MAITRE

AINSI donc, Bonaparte avait mis toute la France au « garde-à-vous » ! Il nommait, révoquait, ordonnait, centralisait. Il avait acheté la Malmaison, petit château à 17 km de Paris. Il allait parfois s'y reposer auprès de sa femme, Joséphine Tascher de la Pagerie, veuve du général de Beauharnais, et des deux enfants de celle-ci, Eugène et Hortense. Là, il rêvait... Gouverner, c'est bien ! Mais... régner ! Et pourquoi pas ?...